

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Sylvain Conduché, Maire.

Présents : Mrs Arnaud, Conduché, Michel, Sinel et Stefanou, Mmes Besson, Chiron, Mialhe, Michel et Puravet

Excusé : M. Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Puravet a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Date de convocation : 31/03/2026

Date d'affichage : 31/03/2026

- Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars dernier est adopté à l'unanimité.

- Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune

M. Conduché présente les chiffres de clôture de l'exercice 2025 :

● *section de fonctionnement*

- dépenses : 457 233,20

- recettes : 507 794,59

Soit un excédent de 50 561,39 € auquel s'ajoute l'excédent reporté 2024 de 67 316,85 €.

● *section d'investissement*

- dépenses : 187 684,19

- recettes : 320 956,30

Soit un excédent de 133 272,11 € auquel s'ajoute l'excédent reporté 2024 de 122 515,82 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2025 du budget communal (le Maire ne participant pas au vote).

- Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commerces

M. le Maire présente les chiffres de clôture de l'exercice 2025 :

● *section de fonctionnement*

- dépenses : 2 204,51

- recettes : 5 060,42

Soit un excédent de 2 855,91 € auquel s'ajoute l'excédent reporté 2024 de 2 875,09 €.

● **section d'investissement**

- dépenses : 300,00
- recettes : 602,99

Soit un excédent de 302,99 € duquel se déduit le déficit reporté 2024 de 302,99 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2025 du budget annexe (le Maire ne participant pas au vote).

- Vote des affectations de résultats – Budget Commune

Compte tenu des résultats 2025 et de l'excédent reporté de l'année précédente, M. Conduché propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- l'excédent de fonctionnement de 117 878,24 € au compte 002
- l'excédent d'investissement de 255 787,93 € au compte 001

Vote : l'ensemble des membres présents accepte

- Vote des affectations de résultats – Budget Commerces

Compte tenu des résultats 2025 et de l'excédent reporté de l'année précédente, M. Conduché propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- l'excédent de fonctionnement de 5 731,00 € au compte 002

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- Vote des taxes

Conformément aux promesses de campagne, M. Conduché propose de reconduire les taux actuellement en place :

- 35,47 % pour la Taxe Foncière Bâti
- 39,96 % pour la Taxe Foncière Non-Bâti
- 13,52 % pour la Taxe d'Habitation des résidences secondaires et logements vacants

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces taux de fiscalité pour l'année 2026.

- Constitution de commissions municipales

M. Conduché rappelle que le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales. Il indique être président de droit mais qu'un vice-président devra être désigné dès la première réunion afin qu'il puisse convoquer la commission et la présider si le maire est absent ou empêché.

Il est proposé de fixer un nombre maximal de 5 membres par commission, maire compris, et de procéder à un vote à main levée :

- commission « bâtiments et travaux » : Mme Mialhe, Mrs Arnaud, Michel et Sinel
- commission « école et cantine » : Mmes Mialhe, Michel et Puravet
- commission « embellissement et fleurissement » : Mrs Arnaud, Sinel et Stefanou
- commission « communication » : Mmes Besson et Chiron
- commission « pêche » : Mrs Arnaud et Michel
- commission « manifestations » : Mmes Mialhe et Michel, Mrs Arnaud et Stefanou
- commission « gîte et salle des fêtes » : Mmes Michel et Puravet, M. Stefanou

M. Stefanou en profite pour signaler qu'avec l'enchaînement des locations de groupes, l'unique bac de tri mis à disposition au gîte est, en cette période, très vite rempli. Un grand container supplémentaire

sera alors demandé au SICTOM.

M. Conduché explique également que, pour assurer la sécurité du gîte, un télétransmetteur permettant aux locataires de contacter rapidement les élus en cas d'urgence doit enregistrer un certain nombre de numéros de téléphone.

Mme Puravet et Mrs Arnaud, Conduché, Michel et Stefanou sont d'accord pour renseigner leurs coordonnées. M. Conduché précise qu'ils devront alors suivre une formation à l'utilisation du télétransmetteur et à l'évacuation du gîte.

- Commission de contrôle

M. Conduché fait part de la nécessité de désigner un conseiller pour intégrer la Commission de Contrôle dont le rôle est de statuer sur les recours administratifs et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Mme Chiron se porte volontaire pour être membre.

- Commission Communale des Impôts Directs

M. Conduché indique que, suite aux élections municipales de mars dernier, il est nécessaire de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs qui a pour rôle de donner, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des bases fiscales pour le bâti et le non bâti.

Il précise que cette commission est composée d'un Président (le Maire ou un Adjoint délégué), de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Le Conseil Municipal est tenu de communiquer 24 noms à la Direction Départementale des Finances Publiques qui choisira elle-même les 12 commissaires.

Vote : le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, la liste des personnes ci-dessous :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Gilles BARP | - Paul GOMINET |
| - Jacques BOICHUT | - Jean-Paul GREGORIS |
| - Philippe CHIRON | - Michèle GIRAUDET |
| - Alain CLAISSE | - Sandra JACQUART |
| - Bernard COHEN | - Pascal LAURENT |
| - Mireille COLAS | - Jean-Louis MERCIER |
| - Philippe DEREGNAUCOURT | - Morgane QUAZZA |
| - Maurice DESCHAMPS | - Andreas TEN BRUGGENCATE |
| - Michel DESMAISON | - Christophe TOURRET |
| - Clara GAUTHARD | - Daniel TOURRET |
| - Rémi GAYON | - Marie-Françoise TOURRET |
| - Dominique GLACHET | - Joëlle TOURRET |

- Éléments budgétaires

M. Conduché explique avoir besoin d'un premier avis sur la répartition des subventions pour la conception du budget primitif 2026. Il présente alors pour cela les chiffres de l'exercice 2025 ainsi que les nouvelles associations pouvant prétendre à une aide.

Concernant la coopérative scolaire, il paraît évident que le versement des 350 € habituels soit maintenu bien que Mmes Chiron et Mialhe estiment qu'une participation des parents pourrait également être envisagée. M. Conduché propose d'attribuer 400 € : le Conseil Municipal accepte.

L'aide de 600 € au Comité des Fêtes ne sera naturellement pas reconduite mais la somme de 300 € peut, malgré la dissolution de ce dernier, être budgétée au cas où une nouvelle association voudrait reprendre cette activité.

L'association des parents d'élèves de Bellenaves avait, en 2025, demandé une aide exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de son voyage scolaire. Aucune demande n'ayant été reçue pour 2026, il ne semble donc pas utile de prévoir quoique ce soit pour cette association.

De nouvelles associations ont récemment vu le jour (Spiral Sound et Le Verger Communal de Boënat) mais sans aucune présentation précise et demande officielle de leur part, rien n'est pour le moment budgété pour leur compte.

M. Conduché fait également part du projet que lui a présenté Mme Amigas qui souhaiterait créer, en lieu et place du salon de coiffure qui s'était installé en 2025 dans le local situé 17 Rue du Stade, un espace de rencontre autour d'une bibliothèque. Il propose alors de prévoir 150 € et de ne verser cette aide qu'à la création de ce projet.

Enfin, l'association d'Ebreuil, « les Amis de Fortunat », demande à bénéficier d'une aide de 150 € afin de mener à bien son projet de film documentaire « Écoutons les » dans lequel des habitants de Lalizolle témoigneront de leur activité dans les années 60-70. L'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaiterait, avant de statuer, prendre connaissance du dossier complet de ce projet. Un exemplaire sera alors envoyé à chacun par mail.

Enfin, M. Conduché demande si des animations, notamment pour le courant de l'été, doivent être budgétées (concert, feu d'artifice,...) mais la plupart des conseillers pensent qu'il est déjà trop tard pour programmer ce genre de manifestations et qu'il serait plus raisonnable d'attendre l'année prochaine.

- Webcam météo

M. Conduché fait part de la demande de M. Gardien, prévisionniste météo dans l'Allier qui, face à la multiplication des événements météorologiques, souhaiterait développer un réseau de webcams sur le territoire.

L'objectif de ce projet est de lui offrir une vision en temps réel des conditions atmosphériques et d'améliorer les suivis météo qu'il propose sur ses réseaux.

M. Gardien recherche alors pour cela des lieux pouvant accueillir ces webcams qui seront financées par ses propres moyens mais demandant une alimentation électrique et une connexion Internet permanentes. Les enregistrements seront ensuite consultables sur un site Internet nécessitant un abonnement annuel ; un accès gratuit sera toutefois proposé aux hébergeurs de webcams.

M. Conduché propose d'accorder à M. Gardien l'autorisation d'installer une webcam sur la façade Nord-Est de la mairie où seules des images à champ fixe, sans possibilité d'identification nette, seront prises.

Vote : le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise le Maire à signer une convention avec M. Gardien

- Questions diverses

> réparations diverses

Mme Puravet signale que le néon des toilettes du bas du gîte est à remplacer. Mme Mialhe indique quant à elle que des fuites persistent dans le logement situé au-dessus de l'école. M. Arnaud s'engage à contacter l'entreprise qui avait effectué les derniers travaux de réparation de toiture.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire,

La secrétaire,